



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS



Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Lors de la séance ordinaire tenue le **9 SEPTEMBRE 2024**, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 497-2024 ENCADRANT LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS

Toute personne intéressée peut obtenir une copie en écrivant à l'adresse courriel suivante : secretariat@st-felix-de-valois.com, pendant les heures régulières de bureau.

DONNÉ À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, ce vingt-huitième jour du mois d'avril deux mille vingt-cinq.



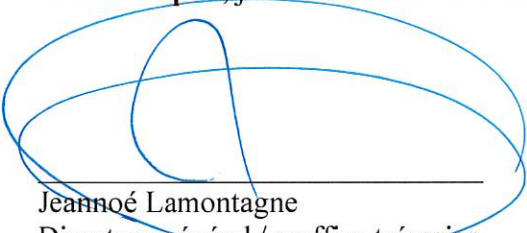
Jeannoé Lamontagne

Directeur général / greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette municipalité et en ligne sur le site Internet de la Municipalité : www.st-felix-de-valois.com, entre 10 h et 14 h, ce vingt-huitième jour du mois d'avril deux mille vingt-cinq.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce vingt-huitième jour du mois d'avril deux mille vingt-cinq.



Jeannoé Lamontagne

Directeur général / greffier-trésorier